Première mise en demeure de Canal Plus pour les Guignols de l'info

Le 10 mai dernier, le CSA a adressé une mise en demeure à la chaîne Canal Plus, après la diffusion d'une séquence des Guignols de l'Info dans laquelle une marionnette soustitrée ?Adolf II?, représentant le nouveau pape Benoît XVI bénissait les fidèles « au nom du père, du fils et du troisième Reich». Saisi de plaintes des évêques de France et de particuliers, le CSA a considéré que l'assimilation du pape à un tenant du régime nazi a porté atteinte à son image, son honneur et sa réputation. En outre, la société n'a pas respecté les différentes sensibilités religieuses de son public et a encouragé des comportements discriminatoires en raison de la religion ou de la nationalité, a estimé l'instance de régulation qui a donc pour ces motifs mis la chaîne en demeure de se conformer aux articles 10 et 11 de sa convention. Il s'agit de la première mise en demeure de la chaîne pour l'émission quotidienne les Guignols de l'info.